



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

15 DEC. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-138**

Domaine : 7.5 - Subventions

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement pour l'aménagement des berges du lac de pêche du parc Saint Bertrand : Fédération Départementale de la pêche.

Vu la délibération n°MA-DEL-2023-010 en date du 1^{er} février 2023 par laquelle le conseil municipal a désigné la Fédération de Pêche de l'Aude comme maître d'ouvrage pour le projet d'aménagement du plan d'eau d'agrément au parc Saint Bertrand ;

Vu la délibération n°MA-DEL-2023-048 portant approbation du Budget Primitif 2023 ;

Vu l'attestation de démarrage des travaux présentée par le président de la FFDP, M. David FERNANDEZ ;

Vu le courrier de demande déposé par la FDPC ;

Considérant que la FDP11 s'est vu délégué par la commune, l'aménagement d'une partie du lac de pêche du parc Saint Bertrand afin de faciliter la pêche ;

Considérant que ces travaux visent à approfondir le niveau d'eau sur une berge du plan d'eau et d'en sécuriser l'accès ;

Considérant que cette opération renforcera l'attractivité du parc Saint Bertrand ;

A cet effet M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'attribuer une subvention d'investissement à la FDP11.
2. De fixer le montant à 7 500.00 €.
3. Dire que la subvention sera versée sur présentation des pièces justificatives transmises par la FDP11.
4. La dépense sera imputée au BP 2023 en section d'investissement.
5. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-138**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-12-15T09-07-28.00 (MI249714451)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20231215-2023-138-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention d'investissement pour l'aménagement des berges du lac de pêche du p... Saint Bertrand : Fédération Départementale de la pêche.**Date de décision :** Dec 15, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-138.PDF](#)**Préparé**

Date 15/12/23 à 09:07

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 15/12/23 à 09:07

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 15/12/23 à 09:14